Suippes 2 Mars 1915 Ma Chère petite ben aimée Il m'en coute de la penir de te faire ce mot, Je ne voulais for être frès de toi Javer te dire mes secretes pensees au cas au fe differentiais et te laisserais toute seule Je vais donc te due mon testament Euferous bein que tu n'en auras pas besons et quand tu amas du cachete letout clans une enveloppen Si tu peus sarour où se trouve mon corps tu le feras place dans I endroit que tu voudras à Chemilly on Beston. Un Servicefunely pen contem et autant que possible point on her danties afres The frequenter partrop les curés In the method him belle agnes, aree beaucoup de toilêtte et avec une

John voilette que tu porteras clongtemps, of y tiens hier a cola Si le coeur le le dit et que tu trouves been à ton gout, friends un second mari tu es lien encore feune pour rester veine, mais J'ai peur que tu ai des enfants qui to fassex souffin et te rendent malberreuse. Je te donne bien la fouisbance de tout ce que nous avons ensemble mais surement que ce papir n'est pas valable. En les dédomma geras en argent et conserve ce que f'aimais bien. I est him truste de dere tout cela, mais to Je me voyais mour Je penserais men à la det avoir dit tout cela, It to veus que fe te fasse autre chose, envoie uniferille de papier timbre et tu m'expliqueres ce qu'il faut mettre Jean Manipherius